



Municipalité de La Guadeloupe

Description de fonction

Titre d'emploi : **Camionneur.euse manœuvre**

Sommaire de la fonction

Sous la responsabilité de Directeur des travaux publics et inspecteur municipal, le.la camionneur.euse manœuvre exécute des tâches relatives au secteur de la voirie. Il.elle assume des fonctions de conduite de camions pour réaliser les travaux de la municipalité.

Description des tâches :

- Voirie :
 - Réaliser les fonctions d'opérateur d'équipements : camion de déneigement (charrue), pelle rétro-excavatrice, chargeuse sur roues, tracteur de ferme avec faucheuse, camion 10 roues à gravier ;
 - Faire la maintenance sur les véhicules de la municipalité et exécuter les travaux d'entretien régulier et d'immobilisation sous la supervision de l'inspecteur municipal et chef d'équipe ;
 - Effectuer des travaux de réparation de l'asphalte à froid, procéder à l'installation de ponceaux, aider les spécialistes sur les chantiers (au besoin), etc. ;
 - Mettre en place et faire la signalisation lors des travaux ;
 - En période hivernale, vérifier les conditions météorologiques et faire la vérification des routes 24h/24 et 7jours/7 ;
 - Faire de la signalisation routière ;
 - Faucher l'herbe sur les côtés des routes et terrains de la municipalité ;
 - Être le premier répondant du déneigement en période hivernale.
- Aqueduc :
 - Faire l'entretien, la vérification, la réparation et le relevé de lecture des compteurs d'eau ;
 - Assurer l'entretien et la réparation des bornes-fontaines.
- Égouts :
 - Nettoyer diverses stations de pompage des eaux usées ;
 - Nettoyer et réparer les pompes d'épuration des eaux ;
 - Vérifier les systèmes d'égouts et en faire l'entretien.
- Autres :
 - Voir à la réparation de portes, clôtures, couvertures, etc. ;
 - Effectuer toute autre tâche liée à l'entretien des infrastructures de la municipalité qui pourrait lui être confié par son supérieur immédiat.
- Voir à l'amélioration continue de ses tâches.
- Effectuer d'autres tâches connexes ou complémentaires à la demande de son supérieur.

Conditions particulières à la tâche :

- Travail à horaire fixe avec temps supplémentaire occasionnel.
- Travail souvent à l'extérieur.
- Travail exigeant autonomie, jugement et disponibilité.
- Travail qui demande sens de l'organisation et des responsabilités.
- Travail qui demande de bonnes habiletés manuelles et une bonne résistance physique.

Exigences :

- Avoir complété un secondaire V ou avoir une formation jugée équivalente.
- Avoir deux (2) ans d'expérience dans les travaux manuels.
- Avoir de bonnes connaissances en français.
- Avoir le permis de conduire de classe 3.
- Avoir une formation en espaces clos et aqueduc (entretien et réparation) serait un atout.
- S'engager à suivre des formations à la demande de la direction.

Si ce défi vous intéresse, faite-nous parvenir votre candidature par courriel ou par la poste au plus tard le 10 novembre 2022, à l'adresse suivante :

763, 14^e Avenue, La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0

Courriel : dg@munlaguadeloupe.qc.ca